

## RENSEIGNEMENTS SUR LES STAGES EN ENTREPRISES

### **Objectif :**

Améliorer la formation de nos étudiants en ingénierie par des expériences professionnelles en milieu de travail.

### **Calendrier des stages :**

De douze à seize semaines en entreprise à temps plein (minimum 420 heures : 12 semaines à 35 hrs/sem.) pendant la session d'été de mai à août, et exceptionnellement aux sessions d'automne ou d'hiver, sur approbation de la direction du DSA (Département des Sciences Appliquées) – Module d'ingénierie.

### **Nature des stages en milieu de travail :**

Le stagiaire est à l'emploi de l'entreprise durant toute la durée du stage. Sous la supervision d'un ingénieur ou d'une personne qualifiée, l'étudiant s'intègre à son milieu de travail en entreprise. Il participe, à la mesure de ses compétences, à des tâches usuelles le préparant à sa future profession. Durant son stage, l'étudiant contribue aux activités de l'entreprise, développe ses habiletés, et atteint une productivité justifiant sa rémunération.

### **Responsabilités du stagiaire**

L'étudiant participe activement à la recherche d'un milieu de stage. Il peut procéder à l'aide du système de gestion des stages du module d'ingénierie UQAC ou par ses démarches personnelles. Dans ce dernier cas, si l'étudiant s'engage auprès d'un employeur, il doit en informer le coordonnateur de stage UQAC pour attester son stage.

Lorsque l'étudiant accepte une offre de stage, il est essentiel qu'il respecte son engagement avec l'employeur, afin de préserver sa crédibilité et celle de l'UQAC. Il doit alors se retirer du processus de stage.

Durant son stage, l'étudiant identifie les contributions et les impacts de l'ingénierie sur l'entreprise en s'inspirant de son expérience personnelle et des notions acquises lors de sa formation académique. Il contribue activement à l'analyse de divers problèmes techniques, à l'identification et à la mise en oeuvre des solutions.

Le stagiaire rencontre son coordonnateur de stage UQAC lors de la visite de mi-stage afin de discuter du déroulement de son stage. Il doit démontrer une ouverture face aux

commentaires de son employeur afin d'améliorer au besoin certains aspects de son travail ou attitudes durant la deuxième partie de son stage.

À la fin du stage, le stagiaire est évalué par son employeur. Il doit aussi produire un rapport de stage qu'il soumet pour commentaires à son superviseur en entreprise avant de le transmettre à son coordonnateur de stage UQAC.

## **Responsabilités de l'entreprise**

Afin de démarrer le processus de stage, l'entreprise produit une offre de stage via le site web UQAC (<http://www.uqac.ca/dsa/stages/>). Si l'entreprise adresse son offre de stage à l'ensemble des étudiants, le processus de recrutement est le suivant : affichage des offres de stages sur le web-UQAC, réception des candidatures, transmission à l'entreprise, sélection par l'entreprise et entrevues.

Si le stagiaire est déjà identifié par l'entreprise suite à ses démarches personnelles, le stage lui est attribué et aucune candidature ne sera transmise à l'employeur.

L'entreprise assigne un superviseur au stagiaire. Son rôle est d'encadrer le stagiaire de façon à lui permettre d'acquérir des compétences le préparant à la profession d'ingénieur. Il s'assure de sa productivité et de sa contribution aux activités courantes de l'entreprise, et rencontre le coordonnateur de stage UQAC lors de la visite de mi-stage. À la fin du stage, le superviseur évalue le stagiaire et commente son rapport de stage.

## **Processus de recrutement :**

Les stages offerts par les entreprises sont affichés en début de session d'hiver sur le site web intranet UQAC-DSA. Les étudiants soumettent leurs candidatures directement sur le site web. Le coordonnateur de stages transmet les candidatures aux entreprises, effectue le suivi du processus et guide les employeurs et les étudiants durant l'étape de recrutement.

Le système est basé sur l'éthique, la confiance, et la bonne volonté des intervenants (étudiants, employeurs, UQAC). L'étudiant qui reçoit une offre d'un employeur est tenu d'accepter ou de refuser dans un délai minimal (24 heures). S'il accepte l'offre d'un employeur, il engage sa crédibilité et celle de l'UQAC. Il ne pourra donc plus soumettre sa candidature pour un autre stage, et doit se présenter à son employeur aux dates convenues avec son superviseur.

## **Convention de stage :**

Suite à l'acceptation d'un stage par un étudiant, une convention de stage doit être complétée et signée par l'entreprise et par l'étudiant. Ce dernier a la responsabilité de faire parvenir ledit document au coordonnateur des stages. La convention est disponible sur le site WEBSTAGE sous le nom « Convention de stage – étudiants de 1<sup>er</sup> cycle » Pour les étudiants de 2<sup>e</sup> cycle les documents se retrouvent à l'adresse suivante <https://www.uqac.ca/dsa/documents.html> .

### **Suivi durant le stage :**

Le coordonnateur de stage UQAC rencontre le stagiaire aux environs de la mi-stage. La rencontre peut être faite en personne, lors d'une visite en milieu de stage, par téléphone ou par SKYPE (dans lorsque le milieu de stage est très éloigné). Le stagiaire et son superviseur en entreprise peuvent contacter en tout temps le coordonnateur de stages par courriel, téléphone ou lors de la visite en entreprise. Les coordonnées du coordonnateur de stage sont indiquées au bas du présent document.

### **Rémunération et incidences fiscales :**

Les entreprises fixent elles-mêmes la rémunération accordée au stagiaire selon son niveau de formation et le prix du marché.

L'entreprise qui retient les services d'un stagiaire peut obtenir un crédit d'impôt provincial selon les modalités de Revenu Québec (voir site web suivant) :

<http://www.inforoutefpt.org/creditimpot/>

Après vérification des heures de travail du stagiaire auprès du représentant de l'entreprise, l'Université délivrera à celle-ci l'attestation de participation à un stage de formation admissible (formulaire CO-1029.8.33.10 prescrit par le ministère du Revenu du Québec).

Serge Desbiens ing. (stages\_uqac-genie@uqac.ca)  
Coordonnateur de stages  
Téléphone: (418) 545-5011, poste 5053

Marie-Isabelle Farinas ing. Ph.D. (marie-isabelle\_farinas@uqac.ca),  
Directrice du module d'Ingénierie,  
Téléphone: (418) 545-5011, poste 2584